



CHORUM/MUTEX/MEDERIC prévoyance collective

Par **tornado89**, le **20/03/2013** à **20:33**

J'ai été licencié en 2007 pour incapacité professionnelle avec un taux à 71%.

Attribution de la SS d'une pension invalidité 2ème catégorie

La SS va me verser en 2e cats 50% du salaire brut calculé sur les 10 meilleures années

Chorum/MUTEX (prévoyance collective avant mon licenciement) doit me verser une rente de 30% de mon ancien salaire avant mon licenciement en 2007. (Calcul de ma rente due par CHORUM/MUTEX : 392 EUROS)

CHORUM/MUTEX ont versé pendant quelques mois cette rente due et aujourd'hui ils veulent que je rembourse se qu'il me doive et il ne me verse plus cette rente due pour perte de gains
Que dois je faire pour que CHORUM/MUTEX PREVOYANCE pour le non respect contractuel et le non versement de ma rente due pour perte de gains

Merci